



Projet d'établissement

Résidence Séniors de
Mirandol-Bourgnounac

2026-2030

**INSTANCES
CONSULTATIVES**

Le projet d'établissement a été
présenté pour consultation et avis
au Conseil de la Vie Sociale
le 13 03 2026.

**INSTANCES DE
VALIDATION**

Le projet d'établissement a
été présenté pour approbation au
Conseil d'Administration
le 28 03 2026.



Le projet d'établissement a été conçu de manière participative, en associant l'ensemble des personnes accompagnées et l'équipe de professionnels.

Ce document définit le cadre général de l'établissement, ses objectifs, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Il a également pour vocation de donner une impulsion pour les cinq prochaines années, en anticipant l'avenir à travers la fixation d'objectifs et la mise en œuvre d'actions concrètes.

Enfin, le projet d'établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de l'accompagnement des personnes, tout en respectant les contraintes budgétaires.

Projet interactif : mode d'emploi



Références légales et réglementaires

Même si la Résidence Séniors n'est pas soumise à la réalisation d'un projet d'établissement, celui-ci a été élaboré conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur applicables aux établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes âgées dans un souci d'harmonisation associative.

- Code du travail.
- Code de l'action sociale et des familles (CASF).
- Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002: Réforme de l'action sociale et médico-sociale : droits des usagers, outils obligatoires (livret d'accueil, charte, règlement intérieur, contrat de séjour, conseil de vie sociale).
- Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015: Adaptation de la société au vieillissement (ASV) : cadre des résidences autonomie et résidences services.
- Arrêté du 8 septembre 2003: Charte des droits et libertés de la personne accueillie.
- Circulaire DGAS n° 138 du 24 mars 2004: Mise en place du livret d'accueil.

GLOSSAIRE :

PE : Projet d'établissement

EANM : Etablissement d'Accueil Non Médicalisé

RSM : Résidences sénior de Mirandol

SOMMAIRE

P.05

IDENTITÉ, VALEURS ASSOCIATIVES

- 🌸 Notre projet associatif
- 🌸 Notre charte managériale
- 🌸 Notre charte de bienveillance
- 🌸 Notre positionnement éthique

P.11

LA RÉSIDENCE SENIORS DU SÉGALA

- 🌸 Contexte d'ouverture et philosophie du lieu
- 🌸 Les personnes accompagnées
- 🌸 Domaines et objectifs des projets personnalisés
- 🌸 Organisations internes et prestations proposées
- 🌸 La mutualisation avec l'EANM du Ségala

P.20

L'ACCOMPAGNEMENT ET LE PARCOURS DE LA PERSONNE

- 🌸 Le parcours de la personne
- 🌸 La garantie des droits des personnes

P.26

L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION DE LA PERSONNE

- 🌸 L'autodétermination: socle de l'expression et de la participation
- 🌸 Les modalités d'expression et de participation des personnes
- 🌸 L'expression et la place des familles et des aidants

P.31

DEMARCHE QUALITE ET GESTION DES RISQUES

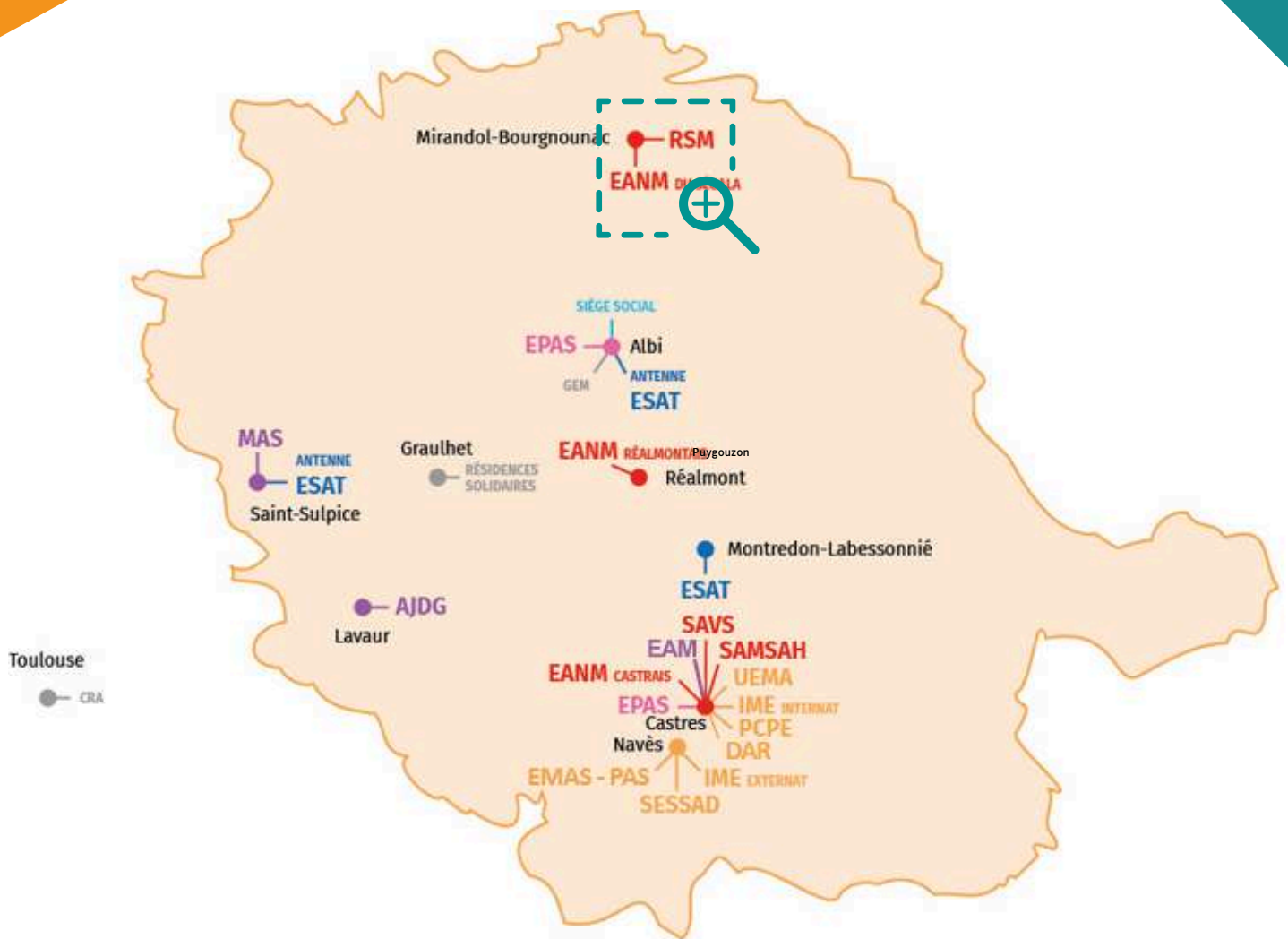
- 🌸 La démarche qualité et l'évaluation continue
- 🌸 La gestion des risques
- 🌸 La prévention de la maltraitance
- 🌸 La prévention des risques professionnels et l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail

P.34

PLAN D'ACTION

Partie 1

Identité,
Valeurs associatives



- Siège Social
- Dispositifs Soutenus
- ENFANTS ET ADOLESCENTS
- ADULTES - Polyhandicap et dépendance
- ADULTES - Protection et entraide
- ADULTES - Habitat et vie sociale
- ADULTES - Parcours professionnel

L'APAJH du Tarn

En 1972, des parents d'enfants en situation de handicap ont décidé de créer l'APAJH du Tarn. L'association milite pour que les personnes en situation de handicap soient reconnues comme des citoyens à part entière avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres citoyens.



LA PRIMAUTÉ DE LA PERSONNE

L'APAJH du Tarn met en avant le respect dû à la personne. Quelles que soient les particularités de chacun, toutes les personnes ont droit à la reconnaissance d'humanité, de dignité et de citoyenneté. La personne accueillie ou accompagnée doit :

- pouvoir choisir son devenir et construire son projet de vie ;
- bénéficier, en fonction de ses capacités, de ses désirs et de son évolution de toutes les compensations nécessaires à son inclusion quels que soient ses difficultés et son âge.



LA LAÏCITÉ

Pour l'APAJH du Tarn, la laïcité s'exprime par la reconnaissance du caractère universel et positif de la différence dans toute réalité humaine et sociale.

Elle permet l'expression du respect de l'autre en tant que personne, dans ses convictions

philosophiques, politiques, morales ou religieuses.

À l'APAJH du Tarn, chaque adhérent, chaque personne accueillie dans ses établissements et services, chaque membre du personnel a droit à ce respect et réciproquement a le devoir de reconnaître ce droit aux autres.



L'ENGAGEMENT CITOYEN ET SOLIDAIRE

Depuis la loi fondatrice de 1901, les associations sont devenues un puissant moteur de sensibilisation des citoyens en favorisant un fonctionnement démocratique.

Le bénévolat, engagement personnel désintéressé au service d'une conviction pour la promotion des valeurs humanistes, demeure plus que jamais essentiel dans le mouvement associatif.

Pour l'APAJH du Tarn, ces valeurs de base de la dimension associative, sources et garanties concrètes de solidarité et d'efficacité reposent sur :

- la richesse du lien social qui se tisse entre les membres de l'association, personnes accompagnées, familles, militants et salariés : Facteur d'entraide et de dynamisme ;
- la capacité d'innovation, de proposition, de revendication ;
- l'expression et l'identification rapide et directe des attentes, désirs et besoins des personnes accompagnées, des familles et des proches dont l'expérience est irremplaçable.

La responsabilité sociétale de l'organisation

Dans un environnement marchand et concurrentiel, l'APAJH du Tarn inscrit son action gestionnaire dans le cadre de l'économie sociale et solidaire et du développement durable.

Ainsi, l'APAJH du Tarn crée et gère des établissements et services qu'elle veut innovants et évolutifs, en alliant éthique et économie, tout en s'appuyant sur les principes du développement durable.

Elle s'engage pour favoriser la qualité environnementale de ses activités dans l'objectif d'en limiter les impacts environnementaux.

Elle soutient les principes de l'équité sociale pour garantir à tous un accès aux ressources et services, et maintenir la cohésion sociale.

Dans sa mission d'intérêt général, l'APAJH du Tarn, qui gère des fonds publics alloués, veille toujours à ce que dans ses établissements et services, les conditions financières ne contrarient pas l'épanouissement des personnes et la qualité de leur accompagnement en favorisant une gestion des activités humaines sans préjudice pour l'Homme ou pour l'environnement.

De l'intégration à l'inclusion : en engagement pour l'accessibilité universelle

Garantir à chaque personne que le milieu ordinaire où elle aspire à vivre, l'accueille, s'adapte et s'ajuste à ses attentes et besoins propres, constitue un devoir collectif de la nation afin d'assurer sa participation à la vie de la cité.

Pour l'APAJH du Tarn, l'inclusion ne saurait être une forme élaborée de l'intégration, mais bien le projet d'une société qui s'interdit d'exclure et assure à l'ensemble de ses citoyens, qu'ils soient en situation de handicap ou non, une réelle accessibilité à tous les lieux de vie ou espaces sociaux (écoles, universités, théâtres, ateliers...).

Ainsi, l'APAJH du Tarn participe à l'ambition de co-construire avec tous et pour tous une société inclusive, en façonnant les environnements pour que ces derniers s'adaptent à tous les individus sans distinction, leur permettant, chemin faisant, de vivre avec et parmi leurs semblables.

Notre projet associatif 2021-2025 (en cours de réécriture)

NOS ENGAGEMENTS POUR LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Pour une société inclusive qui prend en compte le parcours et les choix de vie de chacun !



Notre ambition est de s'engager pour une mise en œuvre effective des droits fondamentaux des personnes.

NOS ENGAGEMENTS POUR LES PROFESSIONNELS SALARIÉS

Pour une qualité de vie au travail qui prend en compte chaque parcours professionnel !



Notre ambition est que chacune et chacun des salariés de l'association se sente bien dans son travail, puisse s'y épanouir, y trouver des satisfactions, la reconnaissance de ses compétences et du sens pour lui.

LA VIE ASSOCIATIVE : UNE ORGANISATION AU SERVICE DU PROJET POLITIQUE

Le militantisme à tous les étages pour rendre la société plus inclusive et plus adaptée à la prise en compte des situations individuelles !



Notre ambition est de pérenniser l'APAJH du Tarn et renforcer son action pour porter ce projet associatif pour la société tout entière.

400
personnes
accueillies ou
accompagnées en
situation de
handicap ou de
dépendance

806
majeurs protégés
accompagnés

300
salariés

200
adhérents

En clair:

Décloisonnement des pratiques professionnelles
Autodétermination
Projets innovants
Habitat choisi



LE PROJET
ASSOCIATIF
2021-2025



Notre Charte Managériale

Qu'est-ce qu'une charte managériale ?

C'est un référentiel pour l'organisation et le fonctionnement des structures. Les salariés s'engagent à la respecter, à la mettre en œuvre.

Pourquoi une charte managériale ?

Créer une charte managériale c'est placer l'humain, les femmes et les hommes, au centre de nos préoccupations. Elle rend explicite ce qui est de l'ordre de l'implicite. La charte constitue notre socle commun. La collectivité fonde sa cohérence et sa réussite sur des repères auxquels chacun d'entre nous peut se reconnaître et s'identifier.

"La particularité et la force de la RSM réside dans la mutualisation des prestations et des professionnels entre l'établissement pour personnes âgées et l'établissement pour personnes en situation de handicap, ceci au bénéfice des personnes accueillies à la Résidence, ce qui permet de répondre à leurs besoins dans leur globalité.

Les professionnels travaillent en équipe pluridisciplinaire sans distinction de l'établissement auquel ils sont rattachés. Ils collaborent étroitement et mutualisent leurs compétences dans l'intérêt des personnes accompagnées, afin d'apporter des réponses adaptées et individualisées à leurs besoins.

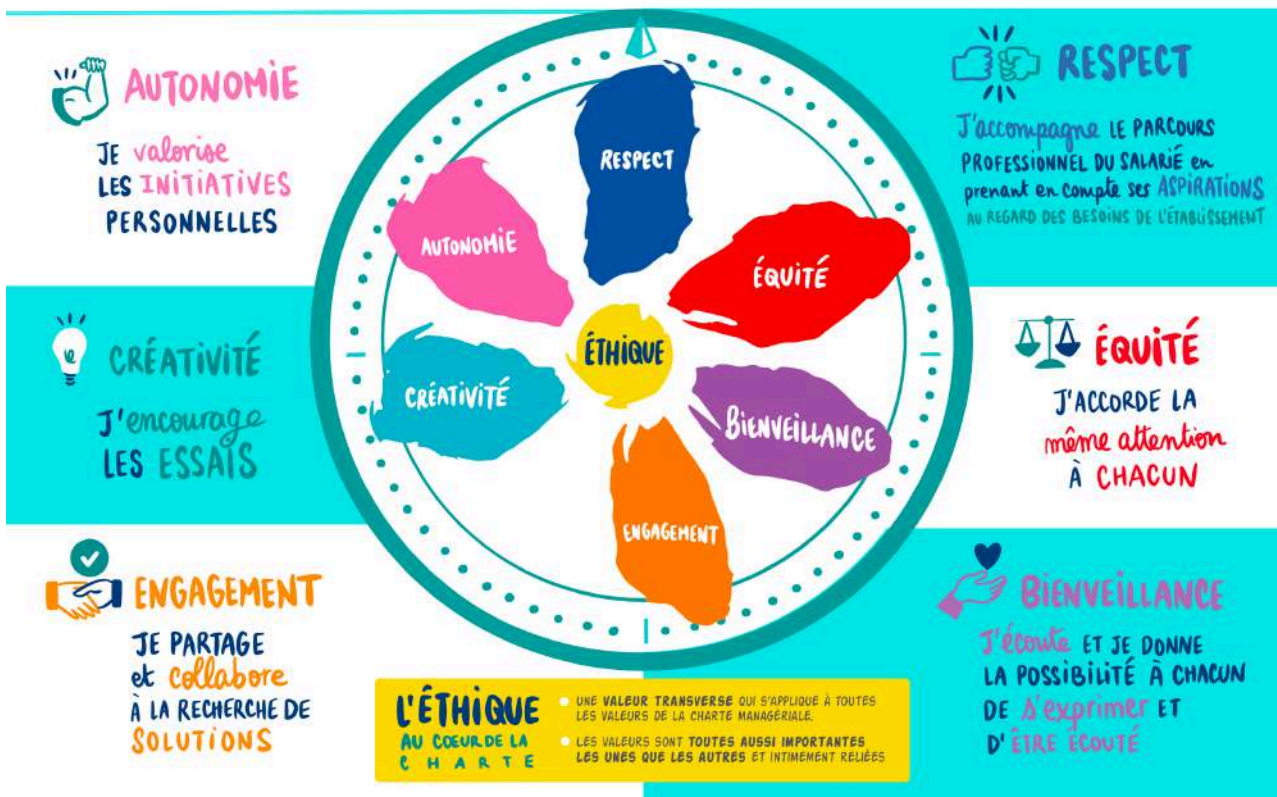
Cette dynamique repose sur une équipe de professionnels investis, solidaires et engagés autour du bien-être des personnes qu'ils accompagnent.

Des temps ressources sont régulièrement mis en place pour les professionnels, notamment à travers les Groupes d'Analyse de la Pratique (GAP) trimestriels ainsi que les réunions d'équipe hebdomadaires, favorisant la réflexion collective, la cohésion d'équipe et l'amélioration continue de l'accompagnement."



Corinne
Chef de service

CHARTÉ MANAGÉRIALE DE L' APAJH Du Tarn

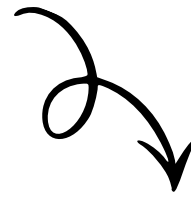


MEMBRES DE LA FÉDÉRATION APAJH

L'APAJH du Tarn est membre de la Fédération APAJH. Créée en 1962, l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974.


Elle fonde son action sur le respect des convictions individuelles et entend promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap en œuvrant pour la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

La Fédération APAJH et les 93 associations départementales qu'elle fédère en France, gèrent plus de 700 établissements et services, accueillent plus de 32 000 personnes et emploient près de 14 000 salariés.



**DÉCOUVRIR
L'APAJH en
4 minutes**

Notre Charte de Bientraitance

 **La Charte de bientraitance de l'APAJH du Tarn**
Une approche partagée de la personne accompagnée : penser ensemble l'action pour bien agir

<p>LES DROITS</p> <p>Je connais les droits des personnes que j'accompagne et j'agis pour respecter, faire respecter et promouvoir ces droits.</p>	<p>L'AUTODÉTERMINATION</p> <p>Je crée les conditions qui favorisent l'expression, l'autonomie et le pouvoir d'agir de la personne</p>	<p>LA RESPONSABILITÉ</p> <p>Je suis garant(e) et en responsabilité de la Bientraitance des personnes en situation de vulnérabilité que j'accompagne.</p>
<p>LA DIGNITÉ</p> <p>J'accompagne la personne qui est singulière et unique, avec considération et respect, au quotidien.</p>	<p>LA NEUTRALITÉ</p> <p>J'observe une stricte neutralité religieuse, politique et ne porte aucun jugement moral sur les valeurs et les choix de la personne et/ou de son entourage</p>	<p>L'AMÉLIORATION</p> <p>Je considère la satisfaction de la personne et de ses proches comme élément déterminant dans l'amélioration continue de ma pratique professionnelle.</p>
<p>LA CONFIANCE</p> <p>Je crée un environnement sécurisé et un climat favorisant une relation de confiance avec la personne.</p>	<p>LA RÉCIPROCITÉ</p> <p>Je construis une relation d'accompagnement basée sur une réciprocité saine et sécurisante pour la personne accompagnée.</p>	<p>LA CONFIDENTIALITÉ</p> <p>Je respecte la confidentialité des informations qui me sont confiées et l'intimité des personnes accompagnées</p>
<p>L'OUVERTURE</p> <p>J'ouvre et je partage ma pratique professionnelle aux autres et à l'environnement.</p>	<p>L'ENTOURAGE</p> <p>Je reconnais et je valorise le rôle des proches et des aidants tout au long du parcours de la personne.</p>	<p>LA PARTICIPATION</p> <p>Je recherche, à chaque instant, le consentement et la participation effective de la personne à son accompagnement.</p>

...au plus près des pratiques... *... dans la valorisation et en positif...* *...en veille permanente...*

Qu'est-ce qu'une charte de bientraitance ?

C'est un référentiel pour la mise en œuvre de la bientraitance. Les salariés s'engagent à la respecter, à la mettre en œuvre.

Pourquoi une charte de bientraitance ?

Cette charte bientraitance fait référence à une préoccupation éthique constante dans l'accompagnement des personnes, en invitant chaque professionnel à une réflexion, à un partage et à une construction de pratiques professionnelles qui valorisent la participation des personnes accompagnées ainsi que des pratiques professionnelles innovantes.

Notre positionnement éthique



La Bienveillance et l'Éthique au sein de l'APAJH du Tarn

Le questionnement éthique comme acte professionnel à part entière

La Charte bienveillance de l'APAJH du Tarn est un mouvement collectif des équipes professionnelles (salariés) et des bénévoles (adhérents/bénévoles) pour cultiver ensemble une posture d'humilité et de préoccupation éthique permanente.

La dignité, comme boussole



Toute intervention professionnelle trouve son socle dans la reconnaissance inconditionnelle de la dignité humaine, héritage direct de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Cela implique de dépasser ses représentations pour accueillir chaque personne dans sa singularité existentielle : son histoire, ses aspirations, ses vulnérabilités spécifiques...

Le droit à l'autodétermination comme principe actif



L'article 4 de la loi du 2 janvier 2002 rappelle que la personne accompagnée est l'auteur principal de son parcours de vie.

Les professionnels doivent donc développer une capacité à "faire avec" plutôt qu'à "faire pour", en s'appuyant sur les compétences préservées de la personne accompagnée.

L'abandon des routines sécurisantes



Les habitudes institutionnelles et professionnelles, bien que rassurantes, constituent souvent un frein à l'innovation.

Une pratique réellement bienveillante implique de mettre en question sa posture et ses pratiques professionnelles, en s'appuyant sur des indicateurs qualitatifs : qualité du lien, sentiment de bien-être...

L'audace du doute méthodique



"Savoir douter pour mieux agir" devient un mantra professionnel. Cela se traduit par des réflexions permanentes sur les besoins et attentes des personnes, leurs évolutions, leur droit à changer d'avis ou d'envies ... L'échange et la prise en compte des points de vue (personnes accompagnées, familles, pairs, professionnels...) permet de prévenir les dérives qu'induisent l'excès de certitude.

Le miroir des biais inconscients



Chaque professionnel doit identifier ses propres filtres culturels, sociaux ou affectifs qui influencent ses perceptions.

L'objectif n'est pas de les supprimer – mission impossible – mais d'en prendre conscience pour mieux les neutraliser lors des prises de décision.

La gestion constructive des tensions éthiques



L'accompagnement médico-social génère inévitablement des dilemmes entre protection et autonomie, sécurité et liberté. Plutôt que de rechercher des solutions toutes faites, les équipes doivent apprendre à "habiter" ces contradictions et à questionner cet équilibre grâce à des espaces de délibération éthique structurés.

La co-construction authentique



Renoncer à une posture d'expertise unilatérale suppose de mettre en place des outils favorisant la participation active des personnes accompagnées à l'élaboration de leur projet personnalisé.

Les savoirs expérientiels deviennent alors une ressource essentielle dans la conception des dispositifs d'accompagnement.

L'innovation grâce aux situations complexes



Les situations dites "complexes" révèlent souvent les limites des cadres institutionnels existants. Plutôt que de les considérer comme des situations problématiques, elles deviennent des opportunités pour expérimenter des réponses créatives en collaboration avec les personnes concernées.

L'éthique de l'accompagnement et le respect de la dignité

Trois éléments rendent compte de l'exigence d'une réflexion éthique qui fonde l'action des professionnels dans le secteur médico-social en général et au sein de l'APAJH du Tarn en particulier :

- La vulnérabilité de la population accueillie ;
- L'articulation entre les dimensions individuelles et collectives du travail d'accompagnement ;
- L'évolution permanente du travail médico-social.

Il convient de réaffirmer la position d'acteur de la personne accompagnée et de considérer que les professionnels sont souvent aux prises avec des contradictions entre différentes logiques (autonomie/sécurité, médicales...).

Concernant le champ de l'éthique, l'objectif est pour nous de favoriser le partage d'un langage commun basé sur une définition qui permet de situer l'éthique notamment au regard de la morale, du droit et de la déontologie.

Partie 2

La Résidence Séniors de Mirandol

"Habiter, choisir, partager""



Plus qu'un établissement médico-social, la Résidence Séniors est un lieu de vie où chacun peut se sentir chez soi, préserver ses habitudes et continuer à faire des choix au quotidien.



La Résidence Séniors s'inscrit dans la commune de Mirandol-Bournounac qui actuellement compte 1043 habitants. Elle est située au nord du département du Tarn, aux portes de l'Aveyron.



Mon « Chez moi » est un studio avec une terrasse ou un jardin.



Je décore et je meuble mon lieu de vie comme je veux.



J'ai une clé de mon logement et une boîte aux lettres.



Des lieux de vie collectifs sont à disposition.



Il y a une présence de professionnels 24H sur 24.

"Je suis en proximité du village de Mirandol-Bournounac et je peux aller aux commerces de proximité, aux activités et aux professionnels de santé, à pied."

Il y a un espace collectif et polyvalent que j'utilise ou pas.

Les repas peuvent être préparés par l'ESAT, pris en collectif ou non et ponctuellement préparés en interne au hameau.



En tant que citoyen, je peux, si je le souhaite, accéder aux activités du territoire : sports, loisirs, culture ... Nous pouvons vous accompagner si vous le souhaitez dans l'accès à ces activités. En interne, nous pouvons vous proposer des animations et des sorties diverses.



Nous vous invitons à découvrir l' EANM !

Contexte d'ouverture et philosophie du lieu

Ce projet est le fruit d'une histoire longue, marquée par des évolutions constantes pour mieux répondre aux besoins des personnes.

Création de
l'APAJH du Tarn

1972

Arrêté du CD portant transfert de l'autorisation à
l'APAJH du Tarn pour 24 places : 12 places à
Carmaux et 12 places à Blaye les Mines

2009

1998

Arrêté du Conseil départemental
(CD) portant autorisation donnée
à l'association "Unités de vie de
Carmaux" de création d'unités de
vie pour personnes âgées : 42
places

2016

Achat du site de
Mirandol-
Bourgnounac

2017

Arrêté du CD pour le transfert des 10 places
autorisées de Blaye-les-Mines vers le site de
Mirandol (RSM)



2020

Fermeture 14 places des
unités de vie du
Carmausin au 01 mars
2020 à Blaye-les-Mines
Diminution de la capacité
de la RSM à 8 places








La création de la Résidence Séniors s'inscrit dans une volonté forte de proposer des réponses humaines et évolutives au vieillissement.

La philosophie du lieu repose sur trois piliers :

- liberté et soutien à l'autonomie, dans le respect du rythme et des choix de chacun ;
- sécurité et bienveillance, grâce à un environnement attentif et non intrusif ;
- lien social et participation, en favorisant la dynamique collective et la co-construction des activités.

Type de structure	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPA) : GIR 5/6
Capacité et modalités d'accueil	8 places d'internat
Numéro FINESS	810011098
Dernier arrêté d'autorisation	Arrêté du 17/09/2020 modificatif portant sur le renouvellement de l'autorisation de fonctionnement de la RSM, avec une capacité de 8 lits

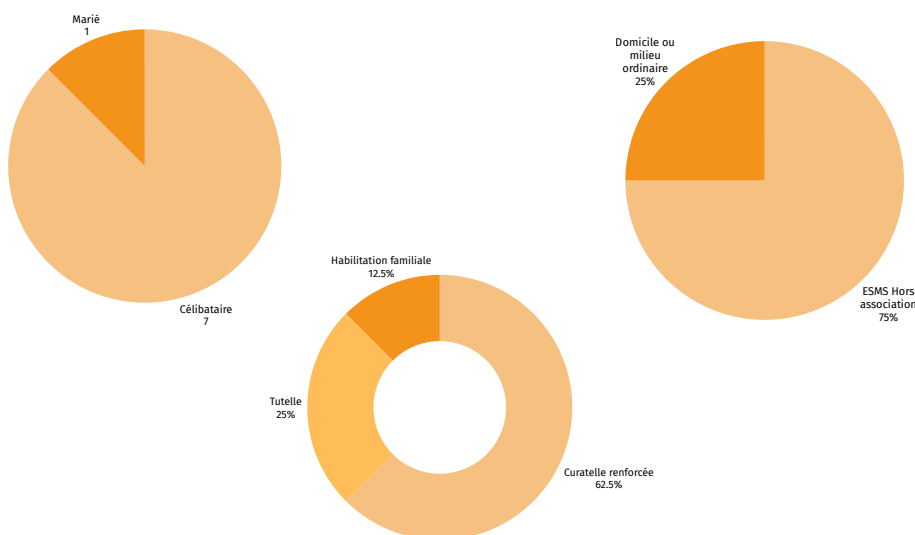
Les missions de la résidence prennent sens dans l'accompagnement quotidien des personnes qui y vivent.

-  **Accueillir et héberger des personnes âgées autonomes**
-  **Prévenir la perte d'autonomie**
-  **Favoriser le lien social et lutter contre l'isolement**
-  **Garantir la sécurité et le confort**
-  **Respecter les droits et libertés des personnes**
-  **Coopérer avec les acteurs du territoire**

Les personnes accompagnées

Les personnes accompagnées présentent un profil relativement homogène : il s'agit majoritairement de « jeunes seniors » âgés de 64 à 72 ans, avec une moyenne de 67 ans. Cette proximité d'âge favorise la cohérence des actions collectives et oriente l'accompagnement vers le maintien de l'autonomie, la prévention et la participation sociale.

La répartition femmes-hommes étant équilibrée, l'offre d'activités et de soutien doit rester équitale et inclusive.



Source: Rapport d'activité au 31/12/2025

La grande majorité des personnes est célibataire, ce qui renforce l'importance d'un accompagnement centré sur la lutte contre l'isolement et le soutien relationnel. A noter qu'une personne mariée vit avec son époux lui-même accueilli à l'EANM du Ségala dans un appartement T3.

La RSM accompagne des personnes nécessitant un suivi administratif important : plus de 85 % sont en curatelle renforcée ou tutelle, impliquant une coordination régulière avec les mandataires judiciaires et une communication adaptée sur leurs droits.

75 % des personnes accompagnées viennent d'établissements médico-sociaux, confirmant le rôle de la résidence comme lieu de transition ou de continuité d'accompagnement. Le renforcement des partenariats avec ces structures est donc essentiel.

Enfin, la durée d'accompagnement est variable mais souvent longue, minimum ~2,1 ans et maximum ~12,7 ans, traduisant une certaine stabilité des parcours une fois l'installation réalisée.

Avec l'avancée en âge, les besoins évoluent et les accompagnements médicaux se multiplient. Les difficultés de compréhension liées au vieillissement rendent indispensable une présence éducative lors des rendez-vous. La collaboration étroite avec les professionnels de la maison de santé de Mirandol renforce la qualité de la prise en charge des habitants.



La maison de santé pluri-professionnelle de Mirandol-Bourgounac

Domaines et objectifs des projets personnalisés clôturés et en cours 2024-2025

Les projets personnalisés sont avant tout l'expression de la personne : ils racontent son parcours, ses envies, ses priorités et ce qui fait sens pour elle à ce moment de sa vie. Ils se construisent dans le dialogue, en prenant en compte l'histoire de chacun, ses habitudes, ses souhaits et ses capacités, afin de proposer un accompagnement réellement adapté.

L'analyse de ces projets montre que les attentes se concentrent principalement autour de la participation sociale, de la santé, des relations affectives et du maintien de l'autonomie. Le domaine de la vie sociale, civique, culturelle et spirituelle occupe une place centrale. Il traduit le besoin, largement partagé, de continuer à sortir, à participer à des activités, à partir en séjour ou simplement à vivre des moments qui rompent avec le quotidien et permettent de préserver ses habitudes de vie et son ouverture sur le monde.

Les objectifs liés à la santé soulignent l'importance d'un accompagnement régulier et rassurant lors des rendez-vous médicaux, des soins et des actes d'hygiène. Cet accompagnement s'inscrit dans une logique de maintien des acquis, d'accompagnement des régressions, de prévention et de coordination étroite avec les différents professionnels de santé, afin de sécuriser le parcours de chacun.

La vie affective, intime et relationnelle apparaît également comme un élément essentiel de l'équilibre des personnes accompagnées. Les projets mettent en lumière l'importance des liens familiaux, des relations personnelles et des échanges, à travers l'organisation de rencontres, de temps conviviaux et un soutien à la communication, dans le respect de l'intimité et des choix de chacun.

Les besoins liés à l'autonomie concernent la gestion du quotidien, les déplacements, la prise de rendez-vous ou la réalisation d'activités, seuls ou avec un soutien adapté. Ils traduisent une volonté forte de rester acteur de sa vie, de faire ses propres choix et de renforcer l'autodétermination, tout en bénéficiant d'un cadre sécurisant lorsque cela est nécessaire.

Les objectifs relatifs au logement rappellent combien il est important de se sentir bien chez soi. Disposer d'un espace propre, rassurant et adapté est un facteur clé de bien-être, et peut parfois nécessiter un accompagnement ponctuel pour l'entretien ou l'organisation du logement.

Enfin, le domaine de l'orientation reflète les besoins de certaines personnes de prendre du recul par rapport au rythme collectif, de s'accorder des temps pour soi ou, le cas échéant, d'envisager un changement de lieu de vie lorsque l'environnement actuel ne répond plus pleinement à leurs attentes ou à leur confort.

Source: Logiciel métier Imago-DU au 31/12/2025

Les personnes expriment :

- Un attachement à l'indépendance ;
- Un besoin d'autonomie, d'accessibilité, de mobilité ;
- Un besoin de maintien du lien social et de rupture de la solitude ;
- Un besoin d'être dégagé de la gestion des contraintes domestiques quotidiennes ;
- Un besoin de sécurité, de se sentir entouré, de bénéficier d'une attention bienveillante.

Organisations internes et prestations proposées

L'organisation de la résidence est pensée pour soutenir le quotidien des personnes sans s'imposer à elles. La Résidence Séniors bénéficie d'une coopération structurée avec l'Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) du Ségala situé sur le même site. Cette mutualisation optimise les ressources, renforce la qualité de l'accompagnement et favorise l'inclusion des personnes accompagnées.

Les prestations proposées s'inscrivent dans le cadre de la nomenclature SERAFIN-PH et sont structurées autour de trois axes complémentaires : le soutien à la santé, le soutien à l'autonomie et le soutien à la participation sociale.



Le soutien à la santé

La RSM veille à garantir la sécurité et la continuité de l'accompagnement en matière de santé, en s'appuyant sur une organisation de proximité et des partenariats sécurisants.

Un partenariat est établi avec la pharmacie de Mirandol, qui assure la préparation des piluliers pour l'ensemble des résidents, leur livraison hebdomadaire au sein de la résidence et une intervention rapide en cas de modification de traitement. Cette organisation permet de sécuriser la prise médicamenteuse et de s'adapter aux évolutions des prescriptions, en lien avec les professionnels de santé libéraux.

La présence quotidienne de l'équipe éducative permet également une veille attentive, favorisant le repérage précoce de toute difficulté et l'orientation vers les services de santé du territoire lorsque cela est nécessaire.

Le soutien à l'autonomie

Le soutien à l'autonomie vise à accompagner les personnes dans la gestion de leur vie quotidienne, en valorisant leurs capacités et en respectant leur rythme.

Les personnes disposent de logements privatifs adaptés, équipés et sécurisés, leur permettant de préserver leur intimité tout en évoluant dans un environnement rassurant. L'accompagnement aux activités domestiques a été renforcé par le recrutement d'une maîtresse de maison à 28 heures par semaine. En lien étroit avec l'équipe, elle soutient les personnes dans l'entretien de leur logement, l'organisation du quotidien et le maintien d'un cadre de vie agréable.

Une attention particulière est portée à l'amélioration continue du cadre de vie afin de répondre aux besoins évolutifs des personnes.

Le soutien à la participation sociale

La RSM s'attache à favoriser la participation sociale, l'ouverture sur l'extérieur et le maintien des liens sociaux, éléments essentiels de la qualité de vie et de l'exercice de la citoyenneté.

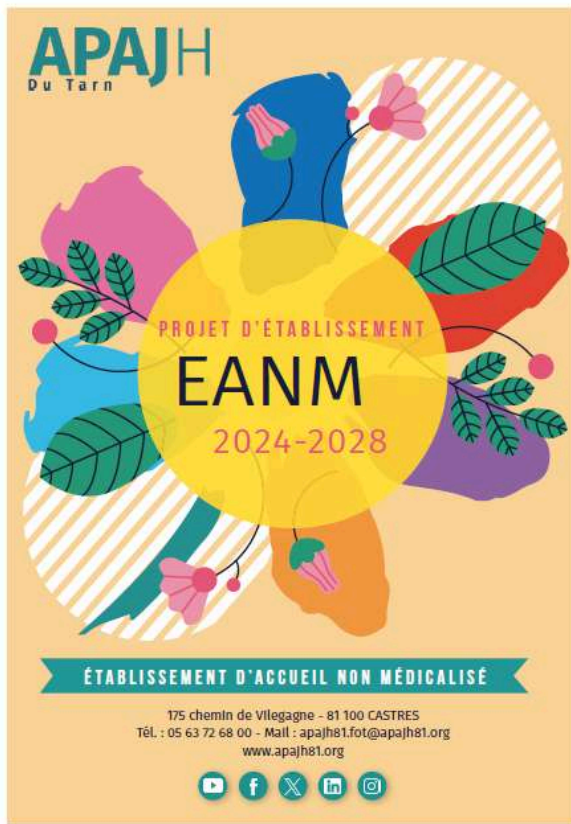
Les espaces collectifs (salon, terrasse, salle d'activités) sont pensés comme des lieux de rencontres et de convivialité, soutenant la vie collective. Des animations quotidiennes sont proposées, incluant des activités culturelles, de loisirs, de prévention santé et des ateliers intergénérationnels.

L'équipe est force de propositions pour encourager la participation des personnes aux ressources du droit commun et leur inscription dans la vie locale, en fonction de leurs envies et de leurs projets.

Les personnes peuvent également bénéficier d'actions mutualisées avec l'EANM, favorisant la diversité des activités et les échanges.



La mutualisation avec l'EANM du Ségala : une richesse partagée au service des personnes



Le projet d'établissement de l'EANM

La Résidence Séniors de Mirandol-Bourgnounac s'inscrit dans une dynamique de coopération étroite avec l'Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) du Ségala, situé sur le même site. Cette proximité géographique et organisationnelle constitue un véritable atout pour la qualité de vie et d'accompagnement des personnes accueillies.

La mutualisation ne se limite pas à une organisation fonctionnelle : elle repose avant tout sur une vision partagée de l'accompagnement, centrée sur la personne, ses choix, son rythme et son parcours de vie. Les équipes travaillent ensemble dans une logique de complémentarité, en respectant les spécificités de chaque structure, afin d'apporter des réponses ajustées aux besoins évolutifs des personnes accompagnées.

Cette coopération permet de proposer un accompagnement global et cohérent, favorisant la continuité des parcours, notamment pour les personnes vieillissantes issues de l'EANM. Elle offre également un cadre sécurisant, où les personnes peuvent évoluer dans un environnement connu, tout en accédant à de nouvelles formes d'habitat et d'accompagnement.

Au quotidien, la mutualisation se traduit par :

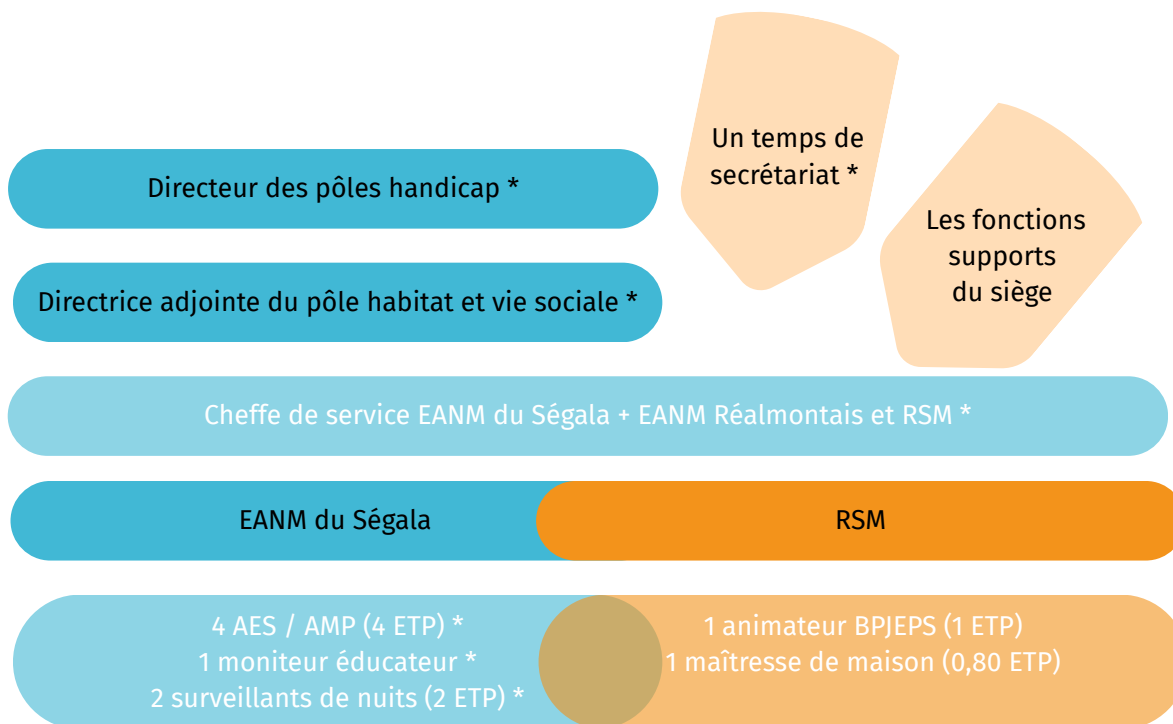
- des actions communes de prévention santé, de bien-être et de maintien de l'autonomie ;
- des activités partagées (ateliers cuisine, culture, loisirs) favorisant la rencontre, l'ouverture et le lien social ;
- des événements festifs et conviviaux, ouverts aux familles et aux partenaires, renforçant le sentiment d'appartenance à un lieu de vie vivant et inclusif.

Les bénéfices pour les personnes accompagnées sont concrets : une offre d'activités plus riche et diversifiée, une présence professionnelle renforcée, un environnement social stimulant et une meilleure continuité dans l'accompagnement et la prévention. Cette organisation contribue à lutter contre l'isolement et à soutenir la participation sociale, dans le respect des envies et des capacités de chacun.

La mutualisation concerne également des aspects logistiques et techniques (maintenance des bâtiments, gestion des achats, prestataires communs, espaces partagés), permettant une optimisation des ressources et le maintien d'un niveau de service de qualité. Cette organisation favorise une utilisation raisonnée des moyens, au bénéfice direct des personnes accompagnées.

Enfin, le travail pluridisciplinaire constitue un pilier de cette coopération. Les regards croisés des professionnels, issus de champs de compétences variés, enrichissent les pratiques et permettent une réflexion collective permanente autour de l'accompagnement. Cette dynamique favorise la bientraitance, l'innovation et l'ajustement constant des réponses apportées.

À travers cette mutualisation, la Résidence Séniors et l'EANM du Ségala affirment leur volonté commune de proposer un lieu de vie ouvert, sécurisant et respectueux, où chaque personne peut continuer à faire des choix, à se projeter et à vivre pleinement, entourée et reconnue.



* non financé par la RSM

Les éléments de formation 2024, 2025 et les perspectives de 2026

Depuis plusieurs années le déploiement de formations collectives et individuelles prenant en compte l'évolution dans les méthodes d'accompagnement des personnes, est mis en œuvre. La technicité nécessaire pour de telles approches comme :

- l'autodétermination
- la bientraitance
- la communication alternative augmentée (CAA)
- la pair-aidance
- l'évolution du public
- sécurité et hygiène

restent la priorité du plan de développement de compétences associatif.

Ainsi, tous les ans, une grande majorité des professionnels de l'APAJH du Tarn suivra, à minima, une action de formation, voire même plusieurs.

Ces actions sont rendues possibles par la contribution de l'employeur à la formation continue, mais également par l'obtention de CNR (Crédit Non Reconductible) alloués par l'autorité de contrôle.

Les formations visent l'amélioration de la qualité du service rendu par le développement de compétences individuelles et collectives des professionnels, à une meilleure prise en compte des besoins et des attentes exprimées par les personnes, leur famille et leur entourage. Ces actions de formation se concrétisent dans l'élaboration des projets personnalisés.

Dans le cadre de la RSM, les actions de formation sont également adaptées aux spécificités du public accueilli, avec un focus particulier, pour 2026, sur :

- le vieillissement des personnes accompagnées et les enjeux liés à leur accompagnement,
- la sensibilisation à l'équilibre alimentaire et à la nutrition de la personne âgée,
- l'accompagnement des troubles psychiatriques.

Notre réseau, nos coopérations, nos partenariats !

Pour mener à bien sa mission et pour répondre aux objectifs qu'elle s'est fixé, l'EANM du Ségala et la Résidence Séniors ont développé et animent des partenariats et des coopérations de plusieurs natures :

Institutionnels, administratifs et/ou financiers :

- Conseil Départemental 81
- ARS
- MDA
- CPAM
- Préfecture
- CAF
- Tribunaux d'Instance

Environnement local :

- Mairie
- Commerces de proximité (coiffeur, épicerie, boulangerie,...)
- France Service

Familles et représentants légaux :

- Familles
- Associations tutélares

Secteurs associatifs, socio-culturels et sportifs :

- Sport adapté
- Salle de sport Orange bleue
- CASA
- Plumes en Ségala
- Rugby
- Restos du coeur
- Claé de Mirandol
- SPA Le Garric
- Piscine
- Organismes de séjours adaptés : UFCV, Alter Ego Adapt'Aventures

Santé et médico-psychologique :

- Maison de santé
- CMP de Carmaux
- Equipe mobile du CMP
- Pédicure
- SSIAD
- Orthophoniste
- Gériatopsychiatre
- Pharmacie de Mirandol
- Ambulance

Etablissements sociaux et médico-sociaux :

- EANM
- ASEI
- EHPAD de Monestiés



Ressources liées à l'avancée en âge :

- SSIAD d'Almayrac
- HAD
- Taxi

Partie 3

L'accompagnement et le parcours de la personne

1

CONDITIONS D'ADMISSION

Liés à l'âge, 60 ans et plus et à l'évaluation de la dépendance, GIR 6 / 5 ou 4

2

PHASE D'ADMISSION DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE

Évaluation pluridisciplinaire des capacités et besoins de la personne accompagnée

3

PROJET PERSONNALISÉ

Co-construction du Projet Personnalisé et contractualisation de l'accompagnement

4

PHASE DE RÉALISATION

Vie et mise en œuvre de l'accompagnement

5

ÉVALUATION

Évaluation annuelle pluridisciplinaire du projet personnalisé

6

ORIENTATION MDPH

Maintien
Autres orientations
EHPAD



Benjamin
Animateur BPJEPS
à la RSM depuis 2022

« Il n'y a pas vraiment de différence dans ma pratique professionnelle entre l'accompagnement des personnes à la RSM ou à l'EANM du Ségala. Ce sont plus les besoins individuels qui diffèrent que les publics. La seule différence, est l'avancée en âge. Nous devons nous adapter pour certaines activités et animations. Les personnes perdent en autonomie dans leurs déplacements.

Je vais participer cette année à une formation sur le vieillissement des personnes. Mais déjà, la complémentarité et la diversité des métiers dans l'équipe nous permettent de répondre aux besoins des personnes.

L'établissement s'adapte aussi au fur et à mesure. Il y a eu beaucoup d'améliorations dans le bâti, comme la terrasse, la buanderie ou d'autres travaux intérieurs. Dernièrement, on a mis en place un potager pour répondre aux souhaits des personnes.

Notre accompagnement des personnes au quotidien, se traduirait plus comme du soutien. Les personnes restent au maximum actrices de leurs décisions.

Le réseau mobilisé est important, que ce soit pour la santé mais aussi pour le réseau médico-social. Il est voué à se développer avec le sport adapté.»

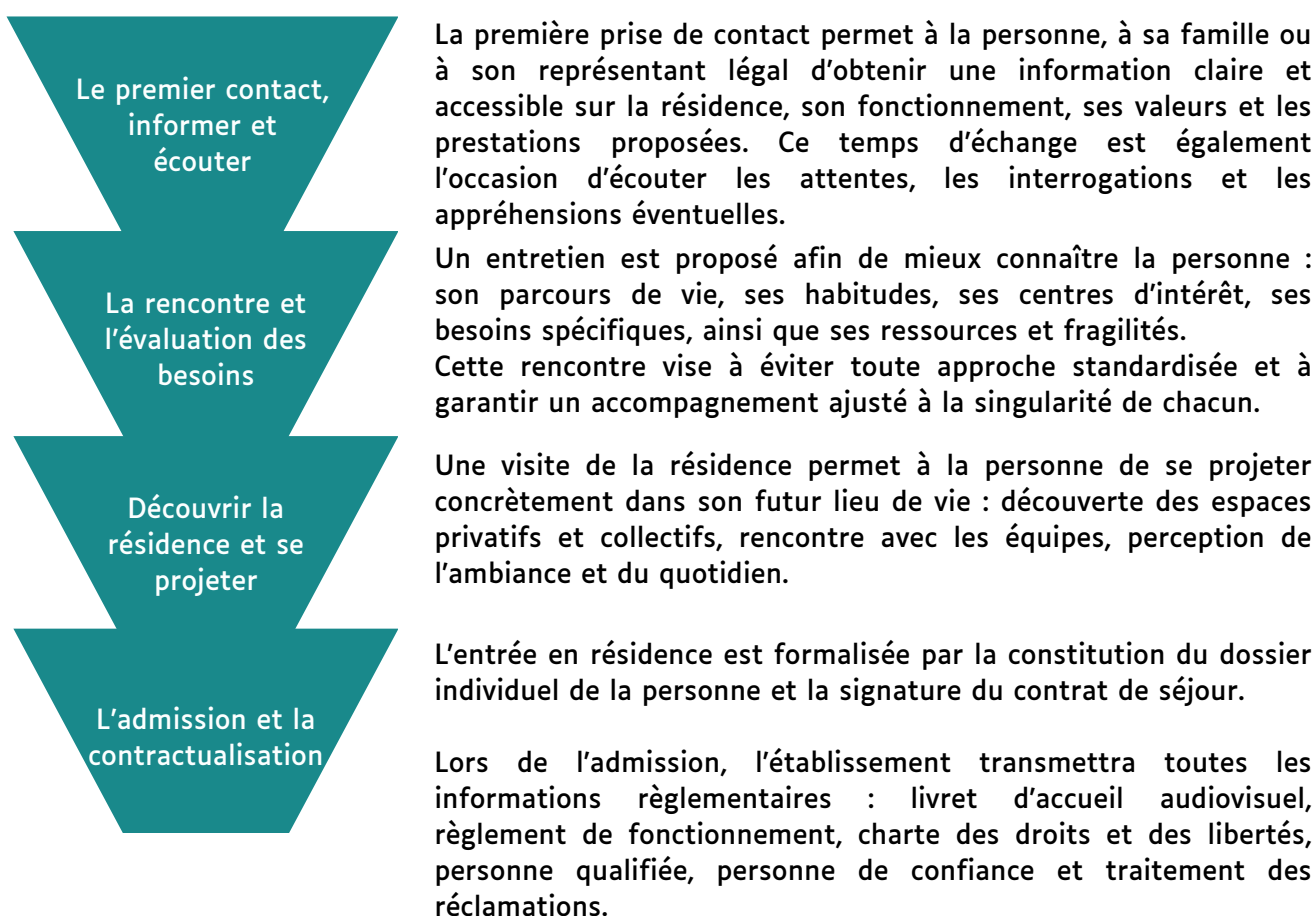
LE PARCOURS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE

Une philosophie d'accompagnement centrée sur la personne

Entrer à la Résidence Séniors de Mirandol-Bourgnounac, c'est avant tout entrer dans un lieu de vie, pensé pour permettre à chacun de continuer à vivre selon ses choix, son rythme et son histoire. L'accompagnement proposé repose sur une conviction forte : chaque personne est actrice de son parcours, quelles que soient ses fragilités.

Le parcours de la personne accompagnée est conçu comme un chemin sécurisant, évolutif et personnalisé, depuis le premier contact avec la résidence jusqu'à la fin de l'accompagnement, dans le respect des droits, de l'autodétermination et de la dignité de chacun.

L'entrée à la résidence: un accueil progressif et rassurant



Le projet personnalisé de la personne accompagnée : cœur du parcours d'accompagnement

Conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé, le projet personnalisé est un outil central de coordination. Il est élaboré avec la personne accompagnée, en lien étroit avec sa famille ou ses proches si la personne le souhaite, et les professionnels. Il traduit concrètement les choix, les attentes et les besoins de la personne, dans une logique de participation active et d'autodétermination.

Un projet vivant et évolutif

Le projet personnalisé est élaboré dans les six mois suivant l'admission pour les nouveaux arrivants. Il est réévalué au minimum une fois par an et ajusté chaque fois que la situation, les souhaits ou l'état de santé de la personne évoluent.

Un outil partagé par les équipes

Le projet personnalisé constitue le cadre de référence de l'action professionnelle. Il favorise une approche coordonnée et cohérente, centrée sur la bienveillance, le respect des choix et la valorisation des capacités. L'utilisation du logiciel métier IMAGO, en lien avec la nomenclature SERAFIN-PH, permet de structurer les projets et d'apporter des réponses au plus près des besoins identifiés.



Le projet reste provisoire, évolutif, il est revu, réévalué, complété chaque fois que cela est nécessaire.

Vivre au quotidien à la résidence

Chaque journée est unique : elle se construit au gré des opportunités, des inspirations et des choix de la personne. Rien n'est figé, car la vie quotidienne est faite de surprises et de moments imprévus qui donnent du sens et de la couleur à l'accompagnement.

La personne reste libre de participer ou non aux activités proposées, mais aussi d'en imaginer de nouvelles ou de modifier ses projets en cours de journée. Cette liberté favorise l'expression des envies du moment et la capacité à saisir l'instant.

Les équipes soutiennent l'autonomie existante tout en apportant l'aide nécessaire, avec souplesse et créativité, pour que chaque journée reflète la personnalité et les aspirations de chacun. Elles veillent à ce que l'accompagnement ne soit pas une succession de tâches, mais une expérience vivante, ouverte à la spontanéité et à l'inattendu.

Éviter les ruptures de parcours

Au sein de l'EANM et de la RSM, nous plaçons la continuité des parcours au cœur de notre engagement. Prévenir les ruptures, c'est garantir à chaque personne un accompagnement sécurisant, cohérent et durable, notamment lors des périodes de transition ou de changement.

Nous privilégions une approche individualisée et adaptable, attentive aux besoins, aux souhaits et au rythme de chacun. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires (structures médico-sociales, établissements de santé, associations et acteurs du territoire) afin d'offrir des réponses coordonnées et complémentaires.

Notre équipe pluridisciplinaire mutualisée travaille en lien étroit avec les personnes accompagnées et leurs proches pour construire des projets personnalisés, favorisant des transitions fluides et respectueuses des parcours de vie.

Ainsi, l'établissement se positionne comme un acteur de lien, engagé à soutenir des parcours continus, sécurisés et porteurs de sens, permettant à chacun d'avancer sereinement vers ses objectifs et son épanouissement.

Accompagner l'avancée en âge et les régressions

L'accompagnement du vieillissement constitue un axe prioritaire du projet d'établissement. Il s'inscrit dans une approche globale, intégrant les dimensions physiques, psychologiques, sociales et environnementales, afin de garantir une réponse adaptée aux besoins évolutifs des personnes et de promouvoir leur qualité de vie.

Une démarche anticipatrice et préventive :

L'établissement développe une veille active pour repérer les fragilités (mobilité, sommeil, appétit, isolement, autonomie) et anticiper les besoins, en lien avec les professionnels de santé du réseau. Cette veille vise à anticiper les besoins et à déclencher les relais appropriés en temps utile.



Le maintien des capacités et la promotion de l'autonomie :

L'accompagnement privilégie la préservation des capacités fonctionnelles et cognitives par la mise en œuvre d'actions ciblées. Ces dispositifs contribuent à renforcer la confiance en soi et à soutenir l'autonomie des personnes.

Le respect des rythmes et l'autodétermination :

Conformément aux principes de bienveillance, l'accompagnement respecte les habitudes de vie, les choix individuels et la liberté de participation aux activités proposées. L'autodétermination demeure le fondement de toute intervention, garantissant que chaque personne reste actrice de son parcours.

Le soutien psychologique et lutte contre l'isolement :

Le vieillissement pouvant générer des vulnérabilités émotionnelles, l'établissement met en place des dispositifs d'écoute active, des temps d'échanges individualisés et des activités favorisant l'estime de soi. Des partenariats avec les professionnels du territoire sont mobilisés en cas de besoin. La dynamique collective, notamment en lien avec l'EANM, constitue un levier essentiel pour renforcer le lien social et prévenir l'isolement.

L'adaptation de l'environnement et continuité de l'accompagnement :

L'établissement veille à offrir un cadre adapté et sécurisant.

Cette approche intégrée et proactive vise à soutenir une avancée en âge digne et sereine, en conformité avec les valeurs de bienveillance et les objectifs de qualité définis par le projet d'établissement.



La fin de l'accompagnement

Lorsqu'une personne de part son état de santé, sa dépendance ou son comportement ne peut plus être accueillie, elle sera orientée vers une structure plus adaptée, en concertation avec la personne et sa famille et/ou son aidant.

L'arrêt de l'accompagnement peut-être à la demande :

- de la personne ou de sa famille. Dans ce cas, il est important d'en avertir au plus tôt la direction.
- des professionnels de la structure lorsqu'ils constatent que la prise en charge de la personne ne donne plus satisfaction et n'est plus en adéquation avec ses besoins.

L'accompagnement à la fin de vie

« La fin de vie est un temps singulier dans la vie de toute personne et mérite une attention soutenue de la part des professionnels. Elle accentue notamment la vulnérabilité physique et psychologique des personnes âgées en venant limiter leur pouvoir de décisions. Cette situation soulève de nombreuses questions en particulier au regard du respect des droits et des libertés individuels mais également de la qualité de l'accompagnement ».

Comme le recommande la Haute Autorité de Santé (HAS), il est important de prendre en compte 3 grands déterminants de la qualité de l'accompagnement de fin de vie des personnes handicapées vieillissantes et des personnes âgées :

- La cohérence du parcours de fin de vie et des objectifs thérapeutiques.
- La personnalisation de l'accompagnement et la prise en compte des désirs de la personne, de la douleur ou d'autres symptômes.
- La qualité du lien entre les professionnels, les personnes et leur entourage.

La RSM souhaite accompagner dans les meilleures conditions les personnes en fin de vie. Plusieurs objectifs sont visés :

- Recueillir et s'assurer des souhaits et attentes des personnes sur leur fin de vie et les respecter autant que possible ;
- Accompagner la fin de vie des personnes âgées à leur domicile ;
- Recueillir selon les possibilités les directives anticipées des personnes ;
- Former les personnels à l'accompagnement de la fin de vie ;
- Formaliser les partenariats par des conventions avec les services et établissements du territoire (Hospitalisation à Domicile, Equipe Mobile de Soins Palliatifs, ...).

Partie 4

L'expression et la participation de la personne accompagnée

Pour vous, qu'est ce que c'est la Résidence Séniors?

Martine, 65 ans
vit à la RSM depuis le
30/10/2023



« J'habite dans un foyer qui s'appelle Mirandol. J'étais dans un foyer à Carmaux quand je travaillais à l'ESAT. Je suis à la retraite. Je suis bien, c'est calme. Des fois, si on est triste, on peut en parler avec Corinne. Moi, je vis au calme dans mon studio. Je vais chez moi. Je tricote des carrés pour faire des couvertures pour les animaux de la SPA Le Garric, avec le centre social de Carmaux. J'apprends des choses. J'ai appris qu'on pouvait faire des écharpes pour la Croix-Rouge. Quand il y a un problème, je vais en discuter avec les moniteurs du foyer ou avec Corinne. Je sais dire non. »

Est-ce que je peux vous prendre en photo ? « Non, je me vois déjà tous les matins. »

Patrick, 67 ans
vit à la RSM depuis le
02/02/2023 et auparavant
au PHV depuis 2019



« Ça fait 8 ans que je vis ici, depuis 2019. Avant, j'étais à Carmaux. Je travaillais là-bas. J'ai jamais bougé de Carmaux. Je vis à Mirandol. Je connaissais Mirandol dans les années 60. Je fais mon petit train. J'arrive à gérer ma chambre. C'est difficile un peu le collectif. Il y a des moments où j'ai des difficultés. J'aide Brigitte au maximum (sa compagne). La télé, je regarde ce que j'ai envie chez moi. Il y a des trucs que je garde pour moi. Si je veux le dire, je le dis à Brigitte ou à une personne en qui j'ai confiance.

C'est ma cousine qui gère ma santé. Elle vient 2 fois par semaine. Elle gère mon linge. Je suis très proche de ma famille. J'ai un pilulier dans mon studio pour la nuit et un autre pour le repas de midi à la pharmacie. »

Nicole, 61 ans
vit à l'EANM du Ségala
depuis le 22/05/2023



« Je vis aux unités de vie de Mirandol. Avant j'étais à l'ASEI de Carmaux. Je faisais des boules de Noël au travail. Je vivais au Foyer dans une chambre. Ici, je vis dans un studio. Avant j'avais pas ça (le déambulateur), j'avais un vélo et je l'ai donné à ma nièce. Martine, on se connaît depuis longtemps, on était au foyer ensemble. Le matin, je viens déjeuner et j'attends le SSIAD pour m'aider à me laver. Je mange ici (salle commune). Je mange jamais dans ma chambre mais j'ai un frigo et une Senséo. J'ai le docteur, le dentiste, la coiffeuse à Mirandol. L'été, je m'en vais en séjour adapté 1 semaine. Les éducateurs font le ménage de mon studio. Je peux pas faire le lit, mais j'ai nettoyé la salle de bains. Je fais aussi le service pour le repas de midi. Je suis au groupe 2. Je vais au tricot tous les mardis. Je vais me faire un deuxième pull.

Est-ce que vous savez qui travaille à la résidence et à l'EANM du Ségala ? Ils sont tous éducateurs. »

A la Résidence Seniors, chaque personne est reconnue comme une personne singulière, porteuse d'une histoire, de droits, de choix et de capacités d'agir. L'expression, la participation et l'autodétermination constituent des piliers essentiels de notre accompagnement. Elles traduisent une volonté institutionnelle forte : passer d'une logique de prise en charge à une logique de pouvoir d'agir, de co-construction et de respect du libre choix.

Notre engagement :
« Rien pour la personne sans la personne. »
Chaque décision impactant la vie de la personne est pensée avec elle,
et non à sa place.

L'autodétermination : socle de l'expression et de la participation

L'autodétermination désigne la capacité de la personne à faire des choix pour elle-même, à exprimer ses préférences et à décider de ce qui compte pour elle, avec ou sans accompagnement. Elle repose sur une conviction forte : toute personne est capable de choisir, dès lors que l'environnement est sécurisant, bienveillant et adapté.

Dans la vie quotidienne, au sein de la RSM, l'autodétermination se traduit concrètement par :

- le choix des horaires de lever et de coucher,
- la participation ou non aux activités,
- la liberté d'aménager son logement,
- le respect des habitudes de vie,
- la possibilité de dire oui, non, ou « plus tard ».

Marie-Ange, 65 ans
vit à la RSM depuis le
02/02/2023



« J'habite à Mirandol, depuis 2022 avec mon mari. Des fois, je regarde la télé, je fais de la musculation à Carmaux. Mercredi, je vais faire de la sarbacane. Il y a des activités proposées par les éducateurs mais aussi par moi. Je prends le manger d'ici et je vais manger dans l'appartement. Avant, j'étais en foyer. On est plus libre ici. Je peux aller où je veux quand je veux. J'avertis avec mon téléphone. Je comprends que c'est pour la sécurité. J'ai des cousins qui vivent à Castres. Je vois toujours mes anciens amis du foyer. C'est plus calme à la campagne. Je peux demander d'aller à Carmaux si j'ai besoin de quelque chose. A Mirandol, je vais faire mes courses au Vival. Je vais à la pharmacie, chez le docteur, au bazar, à la mairie pour voter. Je vais au marché. Il y a Céline qui vient pour le ménage (maîtresse de maison). Je l'aide. Je ne supporterais pas qu'elle fasse tout. Quand j'ai des problèmes, je vais voir les moniteurs. »

Appui à la prise de décision

Lorsque la décision est complexe ou source d'inquiétude, les professionnels proposent un accompagnement à la décision : explication des options possibles, temps de réflexion respecté, recours à des supports adaptés (écrits simplifiés, échanges répétés), association, si la personne le souhaite, d'un proche ou d'un représentant.

Le rôle des équipes n'est jamais de décider à la place de la personne, mais de soutenir la capacité de choix.

Les modalités d'expression et de participation des personnes

L'expression des personnes accompagnées repose sur une diversité de dispositifs, formels et informels, individuels et collectifs, afin que chacun puisse trouver un mode d'expression qui lui convient.

Espaces d'expression

Modalités

Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Le CVS est mutualisé avec l'EANM. Ce choix organisationnel permet : de renforcer la cohérence des actions sur le site partagé, d'élargir la représentation des personnes accompagnées, d'enrichir les échanges entre publics âgés et adultes en situation de handicap.

Qui participe au CVS ?

Les élus des personnes accompagnées
Le représentant des familles et proches aidants
Le représentant des mandataires judiciaires à la protection des majeurs
Le représentant des professionnels
Le représentant de l'organisme gestionnaire...

Quels sont les sujets du CVS ?

- Le règlement de fonctionnement
- Le projet de service, l'évaluation
- Les droits et libertés des personnes accompagnées
- Les prestations d'accompagnement
- L'organisation de la structure : horaires, rôles de chacun...
- Les projets de travaux et d'équipement : nouvelles salles,...
- Les activités : repas, sorties, événement festif...

Les échanges du quotidien

Les temps informels (discussions spontanées, temps partagés, moments de convivialité) constituent des espaces essentiels d'expression. Les professionnels y portent une attention particulière, considérant ces échanges comme de véritables indicateurs de satisfaction et de bien-être.



Espaces d'expression	Modalités
Les entretiens personnalisés	Des temps d'échanges individualisés sont proposés régulièrement à chaque personne. Ils permettent d'aborder : ses attentes et besoins ; son ressenti sur la vie au sein de la résidence ; l'évolution de ses choix et de son projet de vie. Ces entretiens participent à l'ajustement continu de l'accompagnement.
Groupes de paroles et temps collectifs	Des groupes de parole et des temps d'échange collectifs sont organisés pour favoriser une expression libre, respectueuse et sécurisée, autour de thématiques choisies avec les personnes.

Résultats de la dernière enquête de satisfaction

L'enquête de satisfaction, réalisée fin 2024, auprès de l'ensemble des personnes accompagnées (EANM du Ségala et RSM) met en évidence un niveau global de satisfaction élevé des personnes concernant leur accompagnement.

Les personnes expriment un sentiment de sécurité, un respect de leur intimité, de leurs droits et de leur vie affective, ainsi qu'une relation de confiance avec les professionnels. L'établissement apparaît comme un lieu sécurisant, favorisant l'expression, l'écoute et le maintien des liens sociaux et familiaux. La qualité du climat relationnel constitue un axe fort de l'accompagnement, avec une disponibilité reconnue de l'équipe et un sentiment de respect mutuel.

Les activités et animations sont globalement appréciées et contribuent à la vie collective, même si des marges d'amélioration sont identifiées concernant leur diversité, leur communication et la prise en compte des propositions des personnes.

En revanche, la restauration ressort comme un point de vigilance prioritaire. Les personnes expriment de manière répétée des insatisfactions liées aux quantités, à la qualité gustative, à la variété des menus et à l'adaptation aux régimes spécifiques. Ce constat a appelé une réflexion collective afin de mieux répondre aux besoins et attentes exprimés.

Enfin, plusieurs retours concernent l'accessibilité et l'entretien des espaces extérieurs, soulignant la nécessité de poursuivre les actions visant à améliorer la sécurité, le confort et la prévention des risques, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Outils de communication adaptés, CAA, FALC,...

Pour garantir l'expression de chacun, la Résidence s'engage à proposer :

- des supports d'information en langage clair, illustrés si nécessaire ;
- des documents accessibles (PP, livret d'accueil, règlement de fonctionnement) ;
- un accompagnement individualisé pour toute démarche administrative ou sociale ;
- une disponibilité de l'équipe pour des temps d'écoute réguliers ;
- des outils communs avec l'EANM : affichage partagé, agenda mutualisé des activités, panneaux d'expression.

Réclamations

L'établissement garantit à la personne accompagnée et/ou à son mandataire à la protection juridique le droit d'exprimer son insatisfaction à l'égard des services et prestations rendus par l'établissement sous la forme et la voie qui leur conviendra le mieux.

Chaque réclamation est traitée avec attention et confidentialité dans l'objectif d'aboutir à une solution plus en adéquation avec les attentes de la personne.

L'expression et la place des familles et des aidants

Jean-Michel, 67 ans
vit à la RSM depuis le
31/05/2023



« On a la réunion du lundi pour les activités, pour dire ce qu'on veut faire. On ne parle pas de la vie ici. Je vis dans un foyer à Mirandol. Je fais rien parce que ça ne me plaît pas. Avant, je travaillais dans un CAT à Soual et après à St Gaudens. J'aime le sport à la télé. Je la regarde dans ma chambre. J'aime aller au restaurant. Mon projet s'est d'aller vivre dans une grande ville. J'ai une petite voiture sans permis. C'est la vie à la campagne qui ne me va pas. Je veux aller faire des stages. Si ça marche bien, je ferais peut-être la demande pour eux. Pour le CVS, il faut voir avec Gérard (EANM du Ségala). Je me réunis avec Gérard et on écrit de quoi on veut parler. On demande à tous les habitants s'ils ont quelque chose à demander. Pour les boîtes à lettre, on a fait des interviews. On fait un retour aux autres habitants. »



Nicole,
Cousine d'une
personne
accompagnée

« Les prestations sont nombreuses, repas, ménage, sortie, les courses, les rdv médicaux, accompagnement pour le projet de vie. Pour la santé c'est des professionnels extérieurs qui interviennent.

Après mon cousin, n'a pas toujours envie de participer aux activités et sorties qui sont proposées, ce que je regrette des fois car j'ai peur qu'il perde en autonomie, mais c'est son choix.

Je suis satisfaite des prestations, elles sont bonnes, peut-être améliorer encore la prestation ménage, mais c'est vraiment un avis personnel.

Je viens souvent voir mon cousin, au moins 2 fois par semaine, je parle beaucoup avec les professionnels et je suis au courant de ce qui se fait, ce qui va et ne va pas pour mon cousin. Je me permets aussi de venir échanger avec les éducateurs en présence de mon cousin ce qui lui permet aussi d'intervenir.

Les professionnels sont toujours disponibles, je trouve toujours quelqu'un pour échanger quand j'ai besoin. »

À la RSM, nous considérons les familles et les aidants comme de véritables partenaires. Leur présence et leur regard sont précieux, mais toujours dans le respect du choix et de la volonté de l'adulte que nous accompagnons.

Lorsque la personne le souhaite, sa famille, sa personne de confiance ou son mandataire peut participer à la construction de son projet personnalisé.

Chacun y trouve sa place, dans le respect de son rôle.

Nous cherchons avant tout à construire une relation de confiance réciproque : écouter, comprendre, expliquer, et avancer ensemble. Si des difficultés apparaissent dans les relations avec l'entourage, nous pouvons proposer une médiation pour apaiser et remettre du dialogue.

Notre rôle est aussi d'accompagner les proches dans la compréhension de l'autodétermination : aider chacun à accepter que la personne, même avec ses fragilités, reste un adulte, capable de faire des choix et d'être actrice de sa vie.

Partie 5

Démarche qualité et gestion des risques

La RSM est engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Cela signifie que chacun, à sa place, personnes accompagnées, professionnels, équipes de direction et partenaires contribue à rechercher les meilleures pratiques pour l'accueil, l'accompagnement des personnes et les conditions de travail de tous.

Notre démarche qualité vise à :

- Respecter les droits fondamentaux des personnes accompagnées ;
- Améliorer la qualité des services rendus et des accompagnements ;
- Renforcer l'accessibilité et la communication interne au sein de l'établissement ;
- Favoriser la participation active des personnes accompagnées au fonctionnement de la RSM ;
- Harmoniser les pratiques et rendre le fonctionnement plus lisible et traçable.

LA DÉMARCHE QUALITÉ ET L'ÉVALUATION CONTINUE

La démarche qualité permet aussi de valoriser le travail des professionnels, de partager les savoir-faire et de renforcer la coopération entre les équipes de l'EANM du Ségala et celle de la RSM autour d'un but commun : accompagner chaque personne dans la construction de son propre parcours.

Le pilotage de la démarche qualité est assuré par le Comité de Pilotage Qualité (CPQ) qui est transversal à l'EANM qui suit la mise en œuvre du plan d'amélioration continue et en rend compte régulièrement aux équipes.

L'évaluation fait partie intégrante de la démarche qualité de la RSM.

Depuis 2022, elle repose sur le référentiel national commun à tous les ESSMS, centré sur la personne accompagnée. Ce référentiel indique ce que l'établissement doit réaliser et explique comment vérifier que ces actions sont mises en place.

Le référentiel d'évaluation de l'HAS

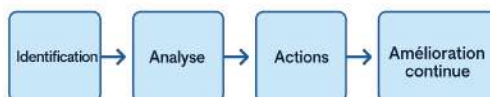


Un référentiel national commun construit autour de 4 valeurs prioritaires



Ce Projet d'Etablissement fait partie intégrante de la démarche d'amélioration continue de la RSM et à ce titre son plan d'action 2026-2030 est ajouté au plan d'amélioration continue de la qualité. Son actualisation est à la charge du CPQ. Toute modification fait l'objet d'une information du CVS.

LA GESTION DES RISQUES



La gestion des risques constitue un axe stratégique du projet d'établissement, conformément aux exigences du référentiel HAS pour le secteur médico-social.

Elle vise à garantir la sécurité des personnes accompagnées et la qualité des prestations.

Cette démarche repose sur l'identification et l'analyse des risques (situations de crise, chutes, maltraitance, atteinte aux droits fondamentaux, etc.), la mise en place d'actions préventives et correctives, ainsi que le suivi des indicateurs associés.

Elle s'appuie sur une organisation proactive, partagée et dédiée, incluant la formation des professionnels, l'implication des personnes accompagnées, et l'intégration des retours d'expérience.

Les actions suivantes seront travaillées en lien avec le siège social dans les 5 années à venir :

- Terminer le plan de gestion de crise conjoint EANM/RSM ;
- Favoriser l'appropriation par les professionnels de la procédure de gestion des événements indésirables, des événements indésirables graves et celle des plaintes et réclamations ;
- Maintenir le niveau de formation en lien avec la sécurité.

Le Plan de gestion de crise



LA PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE : les bonnes pratiques

La RSM met en œuvre des dispositions de prévention et de réponse aux situations de maltraitance pouvant survenir.

Les dispositions de prévention

En référence aux recommandations de l'HAS, les dispositions de prévention suivantes sont mises en œuvre :

- l'ensemble des professionnels est impliqué au quotidien en mettant en œuvre pour chaque personne, une observation documentée des pratiques et de leurs effets ;
- la traçabilité de tout événement indésirable est assurée ;
- la stabilité des repères et des relations dans l'institution, et plus globalement de l'environnement, est essentielle à l'équilibre et au bien-être de chaque personne accompagnée ;
- une approche globale et non segmentée de la personne, la cohérence de la prise en charge, l'articulation des différents volets sont systématiquement recherchées.
- Un soutien professionnel à travers l'analyse des pratiques. La formation des professionnels, les réunions d'équipes et les Groupes d'Analyse des Pratiques contribuent à prévenir la maltraitance en interrogeant les pratiques professionnelles et leurs sens.

Repérage et prévention de la maltraitance

- Être attentif aux facteurs de risques liés aux personnes accompagnées (vulnérabilité, isolement, troubles de la communication, perte d'autonomie, etc.) et aux signaux faibles d'alerte (changement de comportement, plaintes, etc.).
- Sensibiliser les équipes aux "moments sensibles" particulièrement à risque (transitions, moments de tension en collectif, soins d'hygiène, repas, etc.) et anticiper ces situations.
- Identifier les risques liés à l'établissement (difficultés de ressources humaines, non-respect des droits, absence de formation, locaux inadaptés, etc.) et prévenir la maltraitance d'origine institutionnelle.

Les RBPP de référence



Une procédure de signalement

Au sein de l'APAJH du Tarn, une procédure interne a été mise en place afin de lutter contre la maltraitance, avec notamment une fiche d'informations relatives à un signalement judiciaire de maltraitance et un protocole détaillé.

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (QVCT)

La prévention des risques professionnels et la promotion de la qualité de vie au travail constituent des enjeux majeurs pour garantir la santé, la sécurité et le bien-être des professionnels, tout en assurant la qualité des accompagnements.

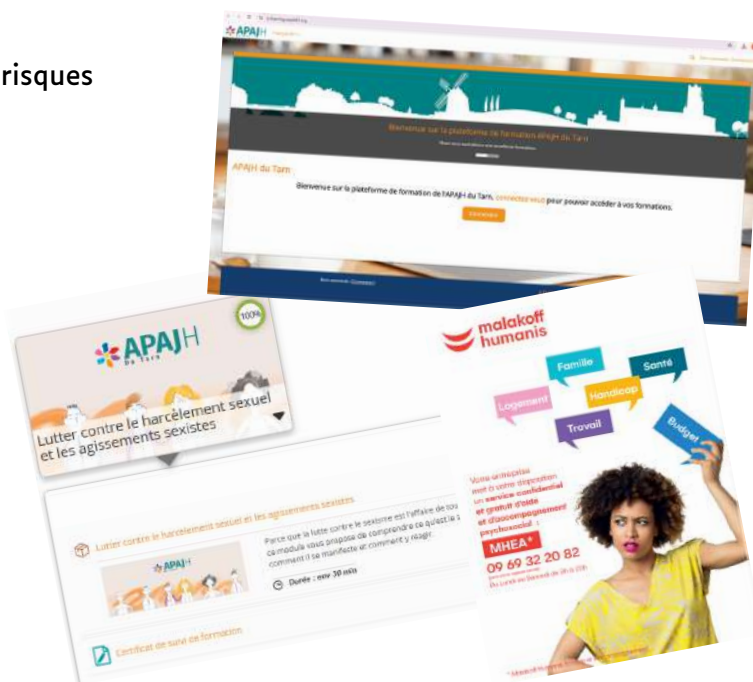
Cette démarche s'inscrit dans une logique proactive et intégrée au projet d'établissement, conformément aux obligations réglementaires et aux recommandations de la HAS. Elle vise à identifier, évaluer et réduire les risques liés à l'activité (physiques, psychosociaux, organisationnels), tout en développant des actions favorisant l'équilibre entre performance et bien-être.

L'amélioration des conditions de travail repose sur la concertation, la formation, l'adaptation des organisations et la mise en place d'outils favorisant la prévention, la participation et la reconnaissance des équipes.

Cette approche globale contribue à renforcer la sécurité, la motivation et la qualité des pratiques professionnelles.

Les supports et outils à la prévention des risques professionnels et à la QVCT :

- Une cellule de prévention des risques associative
- La RSM est certifiée Relais de prévention
- Un DUERP évalué régulièrement
- De nombreuses formations orientées prévention et sécurité
- Un comité de pilotage (COPIL) SSCT
- Une plateforme E-learning
- Une charte managériale
- La mise à disposition d'une plateforme d'écoute



Une culture de la sécurité et de la prévention !

Partie 6

Plan d'action

Dans le cadre de notre démarche qualité et de la mutualisation de nos moyens, le présent plan d'action s'appuie sur le plan d'action de l'EANM, dont la structuration et l'ampleur permettent de couvrir la majorité des enjeux d'accompagnement et de coordination.

La Résidence Séniors de Mirandol, en tant que structure plus petite accueillant un public plus âgé, bénéficie de cette organisation mutualisée tout en conservant des spécificités propres aux personnes accompagnées.

Ces particularités sont détaillées à travers deux fiches actions dédiées, qui mettent en évidence les adaptations nécessaires pour répondre aux besoins liés au vieillissement, au maintien de l'autonomie, à la prévention des risques et à l'accompagnement individualisé.

Les 4 axes du PE de l'EANM en lien avec la RSM

1. L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement à la Vie Affective Relationnelle et Sexuelle (VARS) doit être amélioré, mise en place de groupes de travail et de formation pour les professionnels.

2. LA SANTE

Certaines de nos conventions avec les partenaires de la santé ne sont pas suffisamment opérationnelles et nous ne disposons pas de convention avec le secteur psychiatrique, alors qu'il y a des besoins importants.

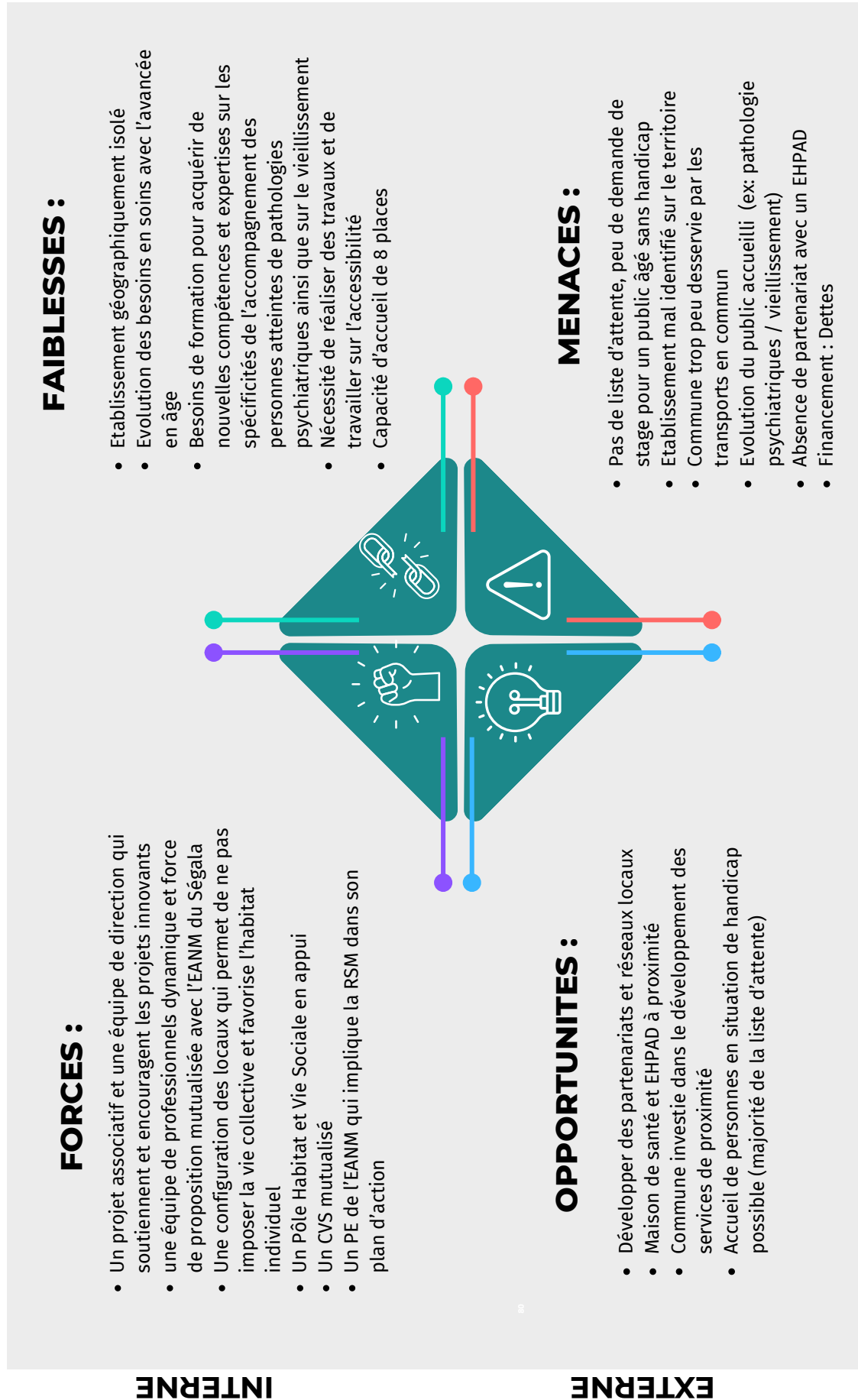
3. LA COMMUNICATION

La communication doit être améliorée en interne grâce à des outils homogènes et transversaux ; en externe avec le site internet, les réseaux...

4. LE PILOTAGE

Il est nécessaire de poursuivre l'homogénéisation des pratiques professionnelles et des outils d'accompagnement..

Pour orienter notre stratégie et assurer la pertinence des actions à mettre en œuvre, nous réalisons une analyse SWOT. Cet outil offre une vision globale de notre situation, en identifiant les atouts à valoriser, les points à améliorer, ainsi que les opportunités et risques liés à notre environnement. Cette analyse servira de base pour définir des actions ciblées et cohérentes.



FICHE ACTION 1

Amélioration de l'accès au soin, renforcement de la prévention et structuration des partenariats sanitaires

Les personnes accompagnées à la Résidence Seniors peuvent rencontrer des difficultés d'accès aux soins liées à :

- l'avancée en âge et à la fragilisation progressive,
- la méconnaissance de l'offre de soins,
- la complexité des parcours de santé,
- des troubles cognitifs ou psychiques non repérés précocement.

Le renforcement des partenariats sanitaires et la mise en œuvre d'actions de prévention constituent un levier majeur pour anticiper les ruptures de parcours, favoriser le maintien de l'autonomie et améliorer la qualité de vie.

La mutualisation avec l'EANM permet de capitaliser sur des partenariats existants, des compétences professionnelles partagées et une organisation coordonnée.

Objectif Général

Améliorer l'accès aux soins et développer une démarche globale de prévention et de promotion de la santé

Objectifs opérationnels :

- Structurer des partenariats durables avec les acteurs sanitaires du territoire
- Développer des actions de prévention et de dépistage ciblées
- Faciliter l'accès aux soins programmés et non programmés
- Promouvoir l'activité physique et la santé globale
- Mieux repérer les troubles cognitifs et psychiques
- Sécuriser les parcours de soins par des conventions formalisées

Calendrier prévisionnel

- Court terme :
identification des partenaires et formalisation des conventions
- Moyen terme :
déploiement des actions de prévention et de dépistage
- Long terme : évaluation, ajustement et pérennisation

Actions à mener :

- Développer le partenariat avec le SIAP d'Almayrac pour l'accès aux soins spécialisés
- Renforcer la collaboration avec l'HAD afin de faciliter le maintien à domicile
- Mettre en place des actions de prévention bucco-dentaire (sensibilisation, dépistage, orientation)
- Organiser des actions de dépistage des maladies graves (en lien avec les acteurs de santé)
- Mettre en œuvre des actions de dépistage des troubles cognitifs
- Promouvoir les activités physiques et sportives adaptées
- Développer le lien avec le secteur de la psychiatrie pour le repérage et l'orientation des troubles psychiques
- Structurer un travail de partenariat avec l'hôpital général d'Albi
- Développer des projets de promotion de la santé (VARs, nutrition-santé)

Partenariats et conventions :

- SIAP d'Almayrac
- Hospitalisation à Domicile (HAD)
- Hôpital général d'Albi
- Acteurs de la psychiatrie
- Dispositifs de prévention et de promotion de la santé (VARs, nutrition-santé)

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre de partenariats formalisés
- Nombre d'actions de prévention réalisées
- Taux de participation des résidents
- Nombre d'orientations vers les soins
- Satisfaction des résidents
- Amélioration du repérage des situations à risque

FICHE ACTION 2

Structuration d'un accompagnement individualisé favorisant le maintien à domicile, l'autonomie et la participation sociale

Les personnes accompagnées de la Résidence Seniors de Mirandol souhaitent vieillir dans leur logement tout en conservant leur autonomie, leurs habitudes et leur rôle social. L'avancée en âge peut toutefois entraîner :

- une perte progressive d'autonomie,
- un isolement social,
- des besoins d'adaptation du logement,
- des risques de rupture de parcours.

Il est nécessaire de structurer un accompagnement permettant :

- l'évaluation régulière des besoins,
- l'adaptation des réponses,
- le maintien du lien social,
- la compréhension et l'exercice effectif des droits.

Objectif Général

Permettre aux personnes âgées de vivre durablement dans leur logement, dans des conditions adaptées à leur autonomie, leurs choix et leurs besoins.

Calendrier prévisionnel

- Court terme :
évaluation des besoins et adaptation des documents
- Moyen terme :
déploiement des actions collectives et formations
- Long terme :
évaluation, ajustement et pérennisation

Objectifs opérationnels :

- Favoriser le maintien à domicile et prévenir la perte d'autonomie
- Adapter les logements et l'accompagnement à l'évolution des besoins
- Développer le lien social et l'ouverture sur l'extérieur
- Garantir l'accès et la compréhension des droits
- Éviter les ruptures de parcours par une coordination renforcée
- Renforcer les compétences des professionnels

Actions à mener :

- Mettre en place des outils d'évaluation de la perte d'autonomie
- Adapter les logements aux besoins identifiés (aménagement, préconisations)
- Développer des accompagnements personnalisés favorisant l'autonomie
- Réaliser une enquête de satisfaction : « Chez moi, c'est mon choix – Vivre à la Résidence Senior de Mirandol »
- Ouvrir la résidence sur l'extérieur par des manifestations, ateliers et activités ouverts au public
- Mettre en place des ateliers cuisine favorisant la convivialité et la prévention nutritionnelle
- Conventionner avec une maison de retraite pour anticiper et sécuriser les parcours
- Organiser des formations professionnelles :
 - Vieillesse des personnes accompagnées
 - Sensibilisation à l'équilibre alimentaire de la personne âgée

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre d'évaluations de l'autonomie réalisées
- Taux de participation aux activités
- Résultats de l'enquête de satisfaction
- Nombre d'actions ouvertes au public
- Nombre de formations réalisées
- Suivi des situations de rupture de parcours

Bibliographie



ACCENS
AVOCATS • CONSEILS

L'information accessible et citoyenne
faite pour et par les personnes
handicapées

